

fessé auoir esté payé par lesdicts Pierre Biard, Macé, & Robin de *la somme de douze cents vingt cinq liures*, pour le radoub dudiect Nauire, la grace de Dieu : Promettant lediect sieur de Biencourt, payer & rendre icelle somme de douze cents vingt cinq liures audiect retour dudiect Nauire dudiect voyage de la nouvelle France, ou icelle somme rabattre & diminuer sur le fort dudiect Nauire, qui se montera la somme de mil liures, & le reste montant deux cents vingt cinq liures, sera payé par lediect sieur de Biencourt audiect retour, ainsi que dict est, pour l'accomplissement & effect desquelles choses susdictes, lesdictes parties en ont obligé chacun pour son faict & regard, tous